

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 14 Mars 2005 portant création du Diplôme Interuniversitaire PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN REANIMATION NEPHROLOGIQUE modifié par les arrêtés du 22 mai 2006 et du 27 mai 2013,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN REANIMATION NEPHROLOGIQUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur MESNARD Laurent (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur LUQUE Yosu (MCU-PH)

Docteur GABARRE Paul (CCA)

Docteur MOUSSEAUX Cyril (CCA)

Docteur GARCIA Hugo (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 03 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU